

SÉANCE ORDINAIRE du 09 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 02 décembre 2022

Étaient présents :

M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David et Mme MARCADET Carole—Adjoints et M. TARDIF Sébastien, M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, M. LACOMBE Henri-Jacques, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme de KONING Marieka, M. BRAGUE Robert et Mme HARENG Sylviane—Conseillers Municipaux

Absent(s) excusé(s) : néant

Secrétaire : Mme de KONING Marieka

Approbation du compte rendu du conseil du 04 novembre 2022

Délib 2022-061- Autorisation donnée au maire pour recruter des vacataires

Nécessité de recourir à deux vacataires pour assurer la mission de recensement de la population 2023

Le reversement partiel de la taxe d'aménagement à la 3CFG n'a pas été voté puisqu'au JO du 02 décembre 2022 a été publiée la seconde loi rectificative pour l'année 2022 (loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022) :

Il prévoit la suppression au code général des impôts du principe de reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement.

L'article 15 confirme la fin du reversement obligatoire de la taxe d'aménagement communale aux établissements publics de coopération intercommunale, ce principe devenant une simple possibilité.

Délib 2022-062- Autorisation donnée au Maire pour intervenir en justice : défense des intérêts de la commune de Vieilles-Maisons-sur-Joudry dans l'instance n°2204002-2 introduite par madame Emmanuelle INGRAIN devant le tribunal administratif d'Orléans

Délib 2022-063- Création d'un terrain multisports (city stade) et autorisation demande de subventions

Le programme des travaux prévoit la création d'une plateforme ainsi que la fourniture et la pose d'un city stade clôturé, la reprise de fissure sur plateau existant et une passerelle pour la traversée de la Rigole. Montant total 93 554,40 € HT, soit 112 265,28 € TTC.

Délib 2022-064- Proposition mission maîtrise d'œuvre réparation église sinistrée

Dans le cadre du projet de réparation de l'église Saint Pierre sinistrée par la foudre, le Maire présente au Conseil la note méthodologique et l'offre de mission de maîtrise d'œuvre fournie par M. Thierry GUITTOT – TRAITCARRE ARCHITECTE.

Propositions financières :

- Projet « sinistre » : 10 % du montant HT phase APD
- Projet « sinistre + beffroi & caquetoir en entretien et parements façade ouest » : 10 % du montant HT phase APD

Délib 2022-065- Autorisation lancement marché public réparation église sinistrée et demandes de subventions

Delib 2022-066: Autorisation signature demande de permis de construire ou déclaration préalable : projet de réparation de l'église Saint Pierre sinistrée suite à la foudre

Délib 2022-067- Fermeture du préau de l'atelier et installation sanitaire et autorisation demande de subventions

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur le projet engageant la commune sur le montant des devis suivants :

- POINT P fournitures matières premières : 2 458,27 € TTC
- LEBRUN fourniture de porte métallique et accessoires : 2 400,00 € TTC
- 2BGC plomberie installation sanitaire : 841,22 €

Soit un total de 5 699,49 € TTC

Délib 2022-068 : Décision modificative budget assainissement n°2022-03

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Dépenses	
673 – titres annulés	- 370,00	6811 – dotations aux amortissements	+ 480,00
6817 – Dotations aux dépréciations des actifs	- 110,00		
Total	- 480,00	Total	+ 480,00

Délib 2022-069 : Décision modificative budget principal n°2022-02

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Dépenses	
2111 – terrains nus	+ 3 000,00		
21318 – Autres bâtiments publics	+ 1 000,00	2112 – terrains de voirie	- 5 000,00
2152 – Installations de voirie	+ 1 000,00		
Total	+ 5 000,00	Total	- 5 000,00

Délib 2022-070 : autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023**Point sur les commissions :**

SPANC : assainissement individuel augmentation des tarifs ;

Concernant la prestation d'écémage du digesteur par MEYER, nous ne renouvelerons pas le contrat pour 2023. Devis demandé à l'Entreprise d'Assainissement du Loiret AEL qui ont un meilleur tarif.

Bulletin municipal : Choix du titre « Bien vivre à la campagne »

Il y a autant de pages que l'année précédente mais plus dense en lecture.

Vœux de la municipalité : le 06/01/2023 à 19h salle polyvalente

Les nouveaux habitants 2022 seront accueillis plus tard : date fixée au 13/05/2023 sur le même principe que la balade faite en 2022 avec les nouveaux habitants arrivés en 2020 et 2021.

CCAS : réunion à prévoir suite à une demande d'aide pour aménagement d'accessibilité chez un habitant

Divers :

Entretien avec les développeurs territoriales et chargés de mission du département pour l'aménagement de Grignon et revoir les conventions de bail le 15/12/2022.

Rapport d'étude sur les ponts reçu

2 ponts sont en mauvais états dont l'entretien revient à la commune.

Séance levée à 22h30

La date du prochain conseil sera fixé ultérieurement